CNH

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU CONSEIL A L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons

Ouagadougou, le 02 OCT 2026

N°2026-00092/MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUÉ

1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance des étudiants attributaires de la bourse du gouvernement de la **Fédération de Russie** pour des études de **licence, d'ingénieur, de master** et de **doctorat** au titre de l'**année académique 2026-2027**, qu'ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de ***complément de bourse*** sur la plateforme **CampusFaso** à travers le lien suivant : www.service.campusfaso.bf.

Le nombre de bourses disponible est de vingt-trois (23) dont six (06) bourses pour des étudiants attributaires de la bourse de la Fédération de Russie en partenariat avec l'Agence ROSATOM.

2. Conditions de candidature

Peut faire acte de candidature, tout **étudiant de nationalité burkinabè attributaire de la bourse de la Fédération de Russie** et remplissant les conditions suivantes :

2.1. *Conditions de candidature pour les études de niveau licence*

- être titulaire du diplôme du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, avec au moins la mention « ***assez bien*** » ***(≥ 12/20)*** ;
- ***ne pas être âgé de plus de 23 ans*** au 31 décembre 2026 ;
- ne pas déjà être salarié du public ou du privé.

2.2. *Conditions de candidature pour les études de niveau master*

- être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, avec au moins la mention « ***assez bien*** » ***(≥ 12/20)*** ;
- ***ne pas être âgé de plus de 27 ans*** au 31 décembre 2026 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

2.3. *Condition de candidature pour les études de niveau ingénieur*

- être titulaire d'un BTS, d'un DTS, d'un DUT, du diplôme d'ingénieur des travaux, ou d'une licence, avec au moins la mention « ***assez bien*** » ***(≥ 12/20)*** ;
- ***ne pas être âgé de plus de 27 ans*** au 31 décembre 2026 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

2.4. *Conditions de candidature pour les études de niveau doctorat*

- être titulaire d'un master ou tout autre diplôme reconnu équivalent avec ***au moins la mention « assez bien » (≥ 12/20) ;***
- ***ne pas être âgé de plus de 32 ans révolus*** pour les candidats de sexe masculin et de plus ***34 ans révolus*** pour les candidats de sexe féminin au 31 décembre 2026 ;
- ne pas être salarié du public ou du privé.

3. Composition du dossier de candidature

Tout dossier de candidature doit comporter les **fichiers scannés** de toutes les pièces suivantes :

- la fiche de candidature dûment renseignée (à télécharger sur la plateforme CampusFaso ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'une de ces pièces ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ou la photocopie légalisée de l'original du certificat de nationalité burkinabè ;
- un document attestant l'obtention de la bourse russe au titre de l'**année académique 2026-2027**.

3.1. *Dossier de candidature pour les études de niveau licence*

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme ;
- la photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
- une preuve d'admission pour des études de niveau licence dans un établissement d'enseignement supérieur russe au titre de l'**année académique 2026-2027**.

3.2. *Dossier de candidature pour les études de niveau master*

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ;
- la photocopie légalisée du diplôme de la licence ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme en cours de validité ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une preuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur russe pour des études de niveau master au titre de l'**année académique 2026-2027**.

3.3. *Dossier de candidature pour les études d'ingénieur*

- la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou la photocopie légalisée de l'attestation du diplôme en cours de validité ;
- les photocopies légalisées des diplômes ou les photocopies légalisées des attestations des diplômes du DTS, BTS ou du DUT, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) ou trois (03) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une preuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur russe pour des études en cycle ingénieur au titre de l'**année académique 2026-2027**.

3.4. *Dossier de candidature pour les études de niveau doctorat*

- la photocopie légalisée du diplôme de la licence ;
- la photocopie légalisée du diplôme du master ou une photocopie légalisée de l'attestation du diplôme ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des deux (02) dernières années d'études comportant les moyennes semestrielles ou annuelles ;
- une preuve d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur russe pour des études doctorales au titre de l'**année académique 2026-2027**.

4. Conditions et modalités d'examen du dossier

- Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte de la moyenne obtenue à l'examen du baccalauréat pour les études de licence et de tous les semestres de chaque niveau pour les cycles de master d'ingéniorat et de doctorat.
- En raison du quota limité de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant des pièces ci-dessus mentionnées au moment des travaux de la Commission Nationale des Bourses d'Etudes et de Stages (CNBES).
- Tout dossier **incomplet**, même valablement déposé avec réception par le candidat d'un email de confirmation **ne sera pas examiné**.
- **Seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte.**
- **Tout dossier comprenant une pièce devant faire l'objet de légalisation comme exigé par le communiqué et qui ne l'est pas, ne sera pas examiné.**

NB :

- **Les dossiers des candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne seront pas examinés.**
- **Toute attribution d'une bourse pour des études dans une spécialité choisie est définitive, tout changement de spécialité entraine systématiquement la déchéance de la bourse.**

- **La traduction officielle en français des pièces constitutives du dossier qui sont dans une autre langue doit être annexée auxdites pièces.**
- **Les candidats ayant déjà bénéficié de la bourse nationale pour un niveau d'études donné ne sont pas éligibles s'ils postulent pour le même niveau d'études.**
- Tout dossier de candidature d'un **étudiant déjà attributaire de l'aide FONER**, ou toute autre bourse ou autre financement en cours de validité ne sera pas examiné.
- **Tout salarié du public ou du privé qui candidate s'expose à des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur.**

5. Procédure de dépôt en ligne du dossier

Les candidats à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme intégrée de **CampusFaso** à travers le lien suivant : **https://services.campusfaso.bf.**

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme **du 05 au 11 octobre 2026 au plus tard à 23h59 mn sur le site : https://services.campusfaso.bf.**

Pour la procédure, une fois connecté à la plateforme CampusFaso, le candidat doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace de dépôt de son dossier de candidature à la bourse ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Important : les pièces constitutives du dossier doivent être scannées avec un scanner ou un appareil adapté à cet effet afin que les documents soient exploitables. Les scans des photos et les scans illisibles ne seront pas acceptés.

6. Recommandations pour le dépôt en ligne des dossiers

Le candidat doit s'assurer :

- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- avant de commencer la procédure de dépôt en ligne, de scanner de manière lisible toutes les pièces requises; vérifier que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature** ;

- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ; **la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

7. Complément de dossier pour les candidats retenus

Tout candidat retenu pour ces bourses devra déposer un **complément physique de son dossier** à la Direction Générale du Conseil à l'Orientation Universitaire et des Bourses (DGCOB). Ce complément est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- la version physique (papier) de chaque pièce du dossier de candidature jointe sur la plateforme CampusFaso ;
- une photo d'identité récente ;
- une chemise cartonnée (ne rien écrire dessus).

P/le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire général

Pr Samuel PARE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon
Chevalier de l'OIPA/CAMES
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques